

Durée

1 jour (7 heures).

Public

Chef d'entreprise, DRH, comptable unique en charge de la gestion du personnel, RAF et DAF.

Pré requis

Notions de gestion sociale.

Objectifs

Maîtriser les règles relatives à l'existence et au régime des heures supplémentaires.

Mesurer le risque pris en cas d'irrespect de la législation.

Mettre en place les solutions permettant de sécuriser l'entreprise.

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques.

Mises en pratique.

Evaluation - Validation

Etude de cas.

Attestation de formation.

Intervenant

Formateur consultant en Droit du travail et Gestion sociale.

Lieu

Chez EvryWare ou sur site

Identification des temps susceptibles de générer des heures supplémentaires

- Les temps travaillés
- Les temps assimilés à du travail effectif
- Les temps rémunérés mais non considérés comme du travail effectif
- Les temps de présence

Décompte et traitement des heures supplémentaires

- La notion d'heure supplémentaire : travail commandé et travail toléré
- La période de calcul : le principe du calcul à la semaine et ses exceptions en fonction du mode d'aménagement du temps de travail
- L'obligation de contrôler les heures effectuées par les salariés
- La preuve des heures supplémentaires
- La contrepartie obligatoire en cas d'heures supplémentaires : rémunération en espèces ou repos compensateur de remplacement
- Le contingent d'heures supplémentaires : incidences du dépassement

Mise en place d'un forfait et heures supplémentaires

- Les forfaits en heures pour les personnels cadres et non cadres
- Le forfait jours pour les cadres autonomes : les conséquences d'une incompatibilité entre la charge de travail et le nombre de jours travaillés